

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 juillet 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DEVE 117** Subvention (2.500 euros) à l'association Graine IDF pour ses actions en faveur de l'éducation à l'environnement.

**Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Graine IDF ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association Graine IDF, dont le siège social est situé au 15-19 rue Capron (18<sup>e</sup>).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**